

REGLEMENT INTERIEUR BADMINTON CLUB DE L'ISLE D'ABEAU

SAISON 2024/2025



GENERALITES

Conformément à l'article 17 des statuts, le règlement intérieur d'un club sert à préciser les modalités de fonctionnement. Sa rédaction est libre mais il ne doit pas y comporter de dispositions contraires aux statuts. En cas de litige, les statuts font foi.

Le règlement intérieur est établi et approuvé par le conseil d'administration de l'association.

Article 1 : Notes sur les objectifs de ce règlement intérieur

- Le présent règlement est destiné à aborder les points particuliers de la gestion du Badminton Club de L'Isle D'Abeau, et est complémentaire au règlement de la Fédération Française de Badminton.
- Toute personne adhérente, bénévole, ou encadrant se doit de véhiculer les valeurs du sport en général, et du badminton en particulier : convivialité, respect, discipline, fair-play...
- Ce règlement pourra évoluer tout au long de la saison et sera diffusé à chaque adhérent à chaque modification apportée.

Article 2 : Le Conseil d'Administration et le Comité Directeur

- Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le conseil d'administration élit le Président ou les co-Présidents. Les autres membres du Comité Directeur peuvent être élus lors de l'AG ou lors de la réunion du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale.
- Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents lors des réunions du conseil d'administration. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. En cas de co-présidence, la voix du co-président le plus jeune est prépondérante.
- Le conseil d'administration décide de l'entrée d'un nouveau membre.
- Il décide également de l'exclusion d'un membre pour motif grave : toute action portant préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association ou à sa réputation est considérée comme motif grave.
- Le conseil d'administration peut en dernier recours décider d'interdire l'inscription d'un adhérent (ou de le radier) en cas de préjudice porté à l'association (non respect des statuts, du règlement intérieur, mauvais comportement, conduite discréditant l'association...).

Article 3 : La pratique du badminton

3-1 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est dépendante des créneaux horaires obtenus, des infrastructures mises à disposition par la commune et du type de pratique envisagée.

Les cours encadrés sont limités en nombre de places et les dossiers prioritaires seront les dossiers complets, validés dans l'ordre chronologique.

En cas de sureffectif lors des inscriptions, une liste d'attente pourra être établie avec une priorité aux anciens adhérents puis aux habitants de la commune de l'Isle d'Abeau.

Les encadrants des créneaux concernés pourront également tenir compte de critères de comportement et de motivation pour valider les dossiers d'inscription.

Un test de synchronisation sera réalisé à tous les nouveaux jeunes des écoles de bad avant inscription. En effet, la pratique du badminton demande un acquis de coordination et d'équilibre nécessaire à l'épanouissement des jeunes dans ce sport.

3-2 Pratique dans la saison

Notre saison sportive se déroule sur l'année scolaire, la saison débute donc en septembre. Nous jouons toute l'année hors vacances scolaires. Une pratique pendant « les petites vacances » sera possible, si un accord préalable est trouvé avec les représentants de la commune. Les adhérents seront informés dans la mesure du possible par mail ou sur le site : www.lilotbad.fr.

La disponibilité des créneaux du samedi au Gymnase Saint Hubert ou Hawking sera indiquée sur le site du club.

3-3 Tenue/matériel

- La tenue de sport en salle est conseillée. L'utilisation de chaussures de salle propres, à semelles non-marquantes est OBLIGATOIRE.
- Une raquette est demandée.
- Les volants sont fournis par le club pour les cours encadrés et sont à charge des joueurs pour les créneaux de jeu libre. Suivant le créneau encadré (jeunes ou adultes, loisirs ou compétiteurs) le conseil d'administration décidera du type de volants fourni (plumes ou plastiques).
Il est rappelé que les volants représentent un des postes financiers les plus importants du budget de l'association, une attention particulière devra être portée par tous pour éviter le gaspillage. Des abus ou des faibles entrées financières pourraient conduire à limiter le volume mis à disposition. Aussi, le club fournira au maximum 2 tubes de volants par créneau.

3-4 Essai avant inscription

La possibilité de participer à un cours d'essai est donnée avant de s'inscrire. Toutefois, cet essai n'est pas couvert par l'assurance de la Fédération Française de Badminton et reste sous l'entière responsabilité de la personne, ou son représentant légal pour les mineurs. Sur demande, le club pourra prêter une raquette lors de cette séance.

Il est également possible de faire un essai en fin de saison précédente, à partir des vacances scolaires d'avril, avec l'accord de l'encadrant concerné.

3-5 Inscriptions

Les dossiers d'inscription :

- seront à compléter sur le site <https://www.myffbad.fr/> pour les anciens adhérents et mutés, <https://bcia38.ffbad.club/inscription> pour les nouveaux adhérents.
- seront acceptés selon les critères exposés paragraphe 3-1.
- devront être remis avant le 30 septembre de l'année sportive en cours sauf pour les inscriptions en cours d'année
- Les règlements (chèque, chèque vacances ou espèces) seront à remettre aux responsables de cours ou membre du comité directeur dans une enveloppe au nom de l'adhérent.

Pour tout document complémentaire à transmettre, il faudra envoyer un mail à secretaire.bcia@lilotbad.fr

**L'inscription implique de fait l'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.
L'inscription implique également le respect des affectations de créneaux défini par le conseil d'administration (lorsqu'un critère de niveau ou de catégorie est précisé).**

3-6 Paiement des cotisations

Des facilités de paiement sont éventuellement prévues en ce qui concerne la cotisation. L'adhérent doit faire la demande et convenir avec le comité directeur de la formule la plus adaptée pour son cas.

Pour les adhésions jusqu'aux vacances scolaires de février, la cotisation complète est due au club. Au-delà, une remise de 20 € sera accordée sur la cotisation.

Des réductions peuvent être proposées pour les séniors, les étudiants ou les adhérents d'une même famille. Les modalités sont décrites dans le formulaire d'inscription.

3-7 Ponctualité sur les créneaux

Les joueurs sont invités à la ponctualité sur les cours, afin d'en faciliter leur bon déroulement. Cette remarque s'adresse prioritairement aux cours encadrés. En cas de retard, le licencié peut se voir refuser l'accès au créneau.

3-8 Respect du matériel mis à disposition par le club ou la commune.

Toutes détériorations du matériel mis à disposition par le club (prêt de raquette, filet...) ou par la commune (gymnase, salle de pratique, poteaux...) sera à la charge de l'adhérent ayant manqué au respect du matériel prêté. Il devra donc réparer matériellement ou financièrement le bien endommagé. En cas de détériorations répétées, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès à la pratique du badminton au sein du club.

Article 4 : Ce que comprend l'adhésion

4-1 Jeunes

Les tournois "jeunes" sont pris en charge par le club tout au long de la saison en respectant le budget tournoi jeunes voté lors de l'Assemblée Générale. En cas de paiement de l'inscription en tournoi jeunes par un parent d'adhérent, les frais d'inscription seront remboursés sur présentation de facture ou de justificatifs. Les volants pour les tournois jeunes sont fournis par le club, les parents des jeunes doivent se synchroniser avec l'encadrant ou la commission jeunes pour récupérer les volants avant les tournois (le club ne prendra pas en charge les volants achetés sur les tournois).

4-2 Adultes

- Les adhérents s'inscrivant comme "adultes" bénéficient d'un **crédit de prise en charge des inscriptions aux tournois d'un montant total de 65 euros**.
- Ce montant pourra éventuellement varier sous décision du conseil d'administration, en fonction du budget à disposition.
- Les tournois seront pris en charge dans l'ordre chronologique d'inscription.
- Ce crédit, alloué à un licencié particulier, est **valable uniquement sur la saison en cours de septembre à juin** et ne peut en aucun cas ni être transféré à un autre joueur, ni sur une autre saison, ni être remboursé.
- Les tournois de juillet et août ne sont pas pris en charge (sauf communication contraire faite par le responsable tournois).
- **Les adhérents s'inscrivent eux-mêmes aux tournois adultes de leur choix**. Le joueur devra faire l'avance du montant des frais d'inscription auprès des organisateurs du tournoi. Le remboursement des frais d'inscription se fera sur présentation des factures dans la limite du crédit de 65 euros. Le joueur doit respecter la procédure mise en place qui sera décrite en début de saison ainsi que les dates de mise à disposition des justificatifs (en cas de non fourniture à date, il n'y aura pas de remboursement).
- Ce principe de crédit s'applique également aux jeunes participant aux tournois adultes

Notes importantes :

- **Il est nécessaire qu'un compétiteur ait rendu son dossier d'inscription complet au moins 10j avant de pouvoir prétendre s'inscrire à un tournoi** (en tenant compte des temps de traitement du dossier et les délais d'inscription à un tournoi).
- Les demandes de remboursement doivent être envoyées en remplissant un formulaire et en joignant votre RIB et facture/ preuve de paiement nominative (à réclamer au tournoi organisateur). La convocation au tournoi et la copie d'écran des résultats peuvent convenir comme justificatifs.
- Les demandes de remboursement ne pourront être effectuées qu'une fois le tournoi passé.

4-3 Stages et Team AJ38

Des participations à des stages (jeunes et adultes) et/ou à la sélection « Regroupement Team AJ38 » seront proposées au cours de la saison. Une prise en charge partielle du club peut être envisagée (à hauteur d'un tiers). Les joueurs doivent se renseigner auprès de leur encadrant pour vérifier les dispositions prises par le comité directeur pour chaque stage.

Les stages ou autres activités réalisés par un prestataire seront à régler en totalité au prestataire (Team 38 ou autres) et le club effectuera le remboursement partiel sur présentation de facture pour le regroupement Team38 et de justificatif de participation aux stages de la part du prestataire.

Les stages ou autres activités réalisés par le club devront être impérativement payés (avec déduction de la prise en charge club) avant l'événement, pour valider l'inscription.

Le stage été n'est pas pris en charge par le club.

4-4 Equipes Interclubs

Suivant son adhésion, chaque joueur a la possibilité (**et en fonction des places disponibles**) d'intégrer et de participer à une équipe interclubs suivant son niveau (national, régional, départemental, promotions ou vétérans). La composition des équipes interclubs est réalisée par la commission adultes interclubs.

La participation à une équipe implique au joueur de respecter son engagement auprès du capitaine/responsable d'équipe et de ses coéquipiers. Il se doit de répondre aux invitations de son capitaine/responsable et indiquer sa disponibilité ou non pour jouer la rencontre programmée.

La constitution des équipes se fera en fonction de celles qui existent déjà et des nouvelles candidatures, en collaboration avec les capitaines d'équipes et du conseil d'administration.

L'objectif fixé est d'avoir des équipes solides en nombre afin de pouvoir jouer toutes les rencontres sans avoir à déclarer forfait faute d'effectif.

Chaque équipe constituée doit prendre connaissance du règlement particulier (national, régional, départemental, promotion et vétérans) des équipes interclubs et se doit de l'appliquer et le respecter.

Le club met à disposition (en respect du budget alloué) des volants et des boissons lors des rencontres interclubs.

4-5 Textiles BCIA

Une gamme de textiles à l'effigie du BCIA sera proposée en début de saison.

Article 5 : Manifestations Internes

Afin de créer une cohésion entre les divers cours et créneaux proposés, le club souhaite organiser des manifestations internes (ex : soirée raclette, barbecue...) ou par d'autres projets que les adhérents pourront communiquer au comité d'administration qui décidera de réaliser les manifestations proposées ou non. Des goûters pourront être réalisés sur chaque créneau avec les vacances scolaires.

Le club pourra confier ces organisations aux adhérents volontaires. Le club participera à ce moment de convivialité par la fourniture de boissons et les adhérents par un plat à partager (ex : crêpes, pizza, quiche, gâteaux...)

Bien que tolérée sur certains événements, pour les adultes uniquement, le club n'encourage pas la consommation d'alcool. Nous rappelons à chacun que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que sa consommation doit être modérée. Tout débordement dans le cadre des activités du club pourra être sanctionné par le conseil d'administration.

Article 6 : Droit à l'image

L'adhérent autorise le club à utiliser son image pendant la pratique de notre sport sur les terrains ainsi que dans toutes les activités connexes (manifestations, AG).

Si vous ne souhaitez pas que l'on utilise une photo ou vous apparaissez, merci de l'indiquer par mail : info@lilotbad.fr

Article 7 : Mails du Club

Voici un tableau récapitulatif des mails par commission, où vous pouvez adresser toutes vos questions :

| Commission | Adresse | Désignation |
|------------------------|--|---|
| Information générale | info@lilotbad.fr | |
| Conseil Administration | ca.bcia@lilotbad.fr | Pour joindre l'ensemble du Conseil d'Administration |
| Président | president.bcia@lilotbad.fr | |
| Secrétaire | secretaire.bcia@lilotbad.fr | |
| Trésorier | tresorier.bcia@lilotbad.fr | |
| Jeunes | jeunes.bcia@lilotbad.fr | Commission Jeunes |
| Communication | communication.bcia@lilotbad.fr | Communications diverses |
| Compétitions Adultes | tournoisbcia@gmail.com | Responsable tournois |
| Organisation tournois | organisateur@lilotbad.fr | Organisations des tournois du BCIA |